

Q ? : Est-ce vraiment difficile de réussir le concours de masso-kinésithérapie ?

R : En ce qui concerne le concours, il porte sur le programme de Première et Terminale scientifiques en Biologie, Physique et Chimie. Mais, chaque année une partie du programme change. C'est pourquoi, une année de travail régulier en classe préparatoire est rarement de trop. Si vous voulez tout de même essayer de passer le concours en classe de Terminale, il ne faut pas vous limiter à ce qui est vu en cours; il faut aller au fond du sujet. Le pourcentage de lycéens obtenant directement leur concours reste très faible. Pour information, en 2008, le pourcentage de réussite au concours de l'IFMK Réunion a été de 2,6 % et en 2009, de 3,8 %.

Q ? : Une fois rentré dans l'école, y a-t-il beaucoup de travail ?

R : L'I.F.M.K. Réunion sera très exigeant sur la formation et sur l'acquisition des savoirs car l'enjeu est double : le diplôme d'Etat et un exercice professionnel de qualité. Un travail régulier permet de satisfaire aux exigences théoriques. Un important savoir-faire pratique est aussi à acquérir. Le rythme est intense et demande à l'étudiant un investissement constant sur les 3 années ! En Métropole, les redoublements ne sont chose rare.

La fonction de Masseur-Kinésithérapeute comprend l'analyse, le bilan-diagnostic, les actes thérapeutiques, (physiothérapie, massage, thérapie manuelle, rééducation fonctionnelle).

Elle comprend en outre différents actions concernant l'éducation, la formation, l'encadrement, la prévention.

Les Masseurs-Kinésithérapeutes ont gardé la compétence spécifique du massage.

L'article 38 de la loi 2005-882 sur la PME votée le 02 août 2005 et paru au J.O le 03 août 2005, définit que seuls les Masseurs-Kinésithérapeutes sont habilités à pratiquer les massages, qu'ils soient thérapeutiques ou non. Toute personne pratiquant des massages, sans être titulaire du diplôme d'Etat de Masso-Kinésithérapie se trouve en situation d'Exercice Illégal de la Profession et encourt des amendes de 30.000 euros et jusqu'à deux années d'emprisonnement.

 Institut de Formation En Masso-Kinésithérapie	 LE MINISTRE REPUBLICAIN FRANÇAIS	 RÉUNION	 UNION EUROPÉENNE	IFMK/IDOC7
PLAQUETTE D'INFORMATION IFMK REUNION				Version : 1
				Mis à jour le 18/04/2009

***Institut de Formation en
Masso-Kinésithérapie
de la Réunion
Groupe Hospitalier Sud Réunion***

**Diplôme d'Etat de
Masseur-Kinésithérapeute**

Adresse

I.F.M.K.

G.H.S.R. - C.H.R.

B.P 350

97448 SAINT-PIERRE CEDEX

E.mail : ifmk@chr-reunion.fr

Site internet : <http://www.chr-reunion.fr>

Tél : 0262.35.94.47

***« Cette formation est financée par le Fonds Social
Européen et la Région Réunion.
L'Union Européenne et la Région Réunion
investissent dans votre avenir. »***

L'I.F.M.K. de la Réunion forme en trois ans des Masseurs-Kinésithérapeutes (M.K.). En 2008, il n'y a toujours pas assez de M.K. à la Réunion comme en France Métropolitaine.

La Masso-Kinésithérapie est une profession jeune (1946) qui couvre différents domaines : sportif, pédiatrie, respiratoire, gériatrie... Elle donne accès à des exercices professionnels variés.

Le Masseur-Kinésithérapeute diplômé d'Etat exerce en milieu salarié (hospitalier ou privé), associatif, humanitaire, clubs sportifs et en secteur libéral (78 %).

C'est une profession dynamique en pleine mutation « Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes, code de déontologie des M.K., bilan diagnostic, universitarisation » qui ouvre à de nombreux débouchés.

Le métier Le métier permet de réaliser des soins de rééducation et de réadaptation afin de maintenir ou restaurer le mouvement et les capacités fonctionnelles et qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche.

Le métier offre une large autonomie. En effet, le masseur-kinésithérapeute est libre du choix de ses moyens thérapeutiques dans le respect de son décret d'acte de compétences. Il est de ce fait responsable de sa pratique.

CANDIDATS POUVANT SE PRESENTER

AUX EPREUVES D'ADMISSION

1 - Agés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année en cours.
Pas de limite d'âge supérieur.

2- Titulaires du BACCALAUREAT français ou d'un TITRE admis en équivalence

ou

- Titulaires d'un Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (D.A.E.U.)

ou

- Inscrits en classe de terminale. Leur admission définitive est alors subordonnée à l'obtention du Baccalauréat.

ou

- Pouvant justifier d'une expérience professionnelle d'une durée de cinq ans ayant donné lieu à cotisations à la Sécurité Sociale.

EPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves d'admission consistent en trois épreuves écrites et anonymes sous forme de questionnaires à choix multiples (QCM) :

- Epreuve de Biologie, d'une durée de 1 h 30, notée sur 20 points,
- Epreuve de Physique, d'une durée de 1 h 00, notée sur 20 points,
- Epreuve de Chimie, d'une durée de 30 mn, notée sur 10 points.

Pour la rentrée 2010, les inscriptions aux épreuves d'admission se feront du lundi 09 novembre 2009 au vendredi 04 décembre 2009.

Les épreuves d'admission se dérouleront **le mercredi 14 avril 2010** ou en cas d'intempéries, le mercredi 21 avril 2010.

Pour 2009, l'IFMK de la Réunion dispose d'un agrément de 20 places en première année.

Les frais d'inscription aux épreuves d'admission sont de 80 €

LA FORMATION

- Durée : **3 ans**
- Droits et frais d'inscription pour l'année scolaire 2009-2010 : 180 euros
- Cotisations sociales pour l'année scolaire 2009-2010 : 198 €

LES ETUDES

Le programme est organisé en modules d'études regroupant différentes matières à valider par contrôle continu.

Pour passer en année supérieure et être présenté au Diplôme d'Etat, chaque module et chaque stage doivent être validés.

1ère année : 4 modules = 900 heures de cours, de septembre à fin juin + un stage hospitalier d'initiation de 60 heures + 10 heures de stage en secteur libéral.

2ème année et 3ème année : 12 modules = 960 heures + 1380 heures de stage temps plein + 20 heures de stage en secteur libéral.